

6 mars 2017

Monsieur le Secrétaire d'Etat Francken se sent pousser du zèle

Non content de se prendre pour le Ministre de l'Intégration en Wallonie dans le dossier qui nous occupe, ne vient-il pas de déposer un projet de loi sanctionnant les avocats «coupables d'abus de procédure en matière de droit des étrangers» ?

Comme cela été relevé dans les travaux parlementaires, les dispositifs d'intégration risquent de devenir un outil de gestion du séjour plutôt qu'un outil d'émancipation.

Interrogé à la Chambre à ce sujet, Monsieur Francken a répondu sans ambages et non sans une certaine ironie :

«L'octroi de moyens supplémentaires aux entités fédérées n'est nullement à l'ordre du jour. Faut-il accorder un budget parce qu'un accord de coopération doit être conclu sur le contenu de la déclaration des primo-arrivants?»

- Parce que l'intégration n'est pas une action à sens unique dans laquelle le seul effort doit venir de la personne étrangère avec des sanctions à la clé, mais un processus réciproque impliquant aussi des efforts de la société d'accueil,
- Parce que tout en prétendant vouloir intégrer, Monsieur Francken (et le gouvernement) avec sa méthode de communication sensationnaliste, ne fait que stigmatiser,
- Parce que le Secrétaire d'Etat part du présupposé (du préjugé!) que l'immigration est une menace, que les étrangers n'ont pas les mêmes valeurs que les Belges et ne veulent pas spontanément s'intégrer...ce qui est largement démenti au quotidien par les 8 Centres régionaux et tous leurs partenaires,

Les Centres régionaux considèrent que cette mesure

- Accentue l'arbitraire de l'Office des Etrangers,
- Instrumentalise le parcours d'intégration,
- Nie sans nuance les difficultés d'accueil, de structure d'intégration et d'emploi présentes en Wallonie,
- Fait peser la charge de l'intégration et du séjour exclusivement sur les populations étrangères,
- Élude les réalités que sont les discriminations pourtant largement démontrées,

- Minimise voire ridiculise les efforts de la Wallonie, certes encore insuffisants mais réels en matière d'intégration,
- Méprise le travail associatif de terrain.

- ☛ Et comme à l'habitude place l'**ETRANGER** en position de bouc émissaire sans nuance, ni respect des importants efforts quotidiens réalisés par ces milliers de primo arrivants pour devenir et rester nos concitoyens.

Il est à nouveau permis de s'interroger sur les motivations réelles de pareille mesure qui sous couvert de volonté d'intégrer cache mal une logique politicienne, démagogique, voire populiste.

Les 8 Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie :

pour le Centre Régional d'Intégration du Brabant Wallon (CRIBW), son directeur, Patrick Montjoie

pour le Centre Régional d'Intégration de Charleroi (CRIC), son directeur, Thierry Tournoy

pour le Centre Régional d'Intégration de la province de Luxembourg (CRILUX), son directeur, Nicolas Contor

pour le Centre Régional d'Action Interculturelle de la Région du Centre (CeRAIC), sa directrice, Micheline Liebin

pour le Centre interculturel de Mons et du Borinage (CIMB), sa directrice, Piera Micciche

pour le Centre d'action interculturelle de la province de Namur (CAI), sa directrice, Benoite Dessicy

pour le Centre Régional d'Intégration des Personnes Étrangères ou d'origine étrangère de Liège (Cripel), son directeur, Régis Simon

pour le Centre Régional de Verviers pour l'Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (CRVI), son directeur, Farid Nagui, son directeur adjoint, Daniel Martin

